

**Avis du Conseil National de la Consommation en date  
du 19 Septembre 1989 relatif aux prix de vente  
et aux marges de certains produits en Guadeloupe.**

Le Conseil National de la Consommation, saisi pour avis d'un projet de décret relatif aux prix de vente et aux marges de certains produits dans le département de la Guadeloupe, après avoir entendu les explications des représentants des ministres concernés, et portant sur l'urgence des mesures à adopter pour pallier les conséquences économiques du cyclone Hugo à la Guadeloupe, a émis, lors de la séance plénière du 19 septembre 1989, à l'unanimité des deux collèges, un avis favorable au projet de décret présenté par le Gouvernement, assorti des trois vœux suivants :

- un prolongement de la durée de validité jusqu'au 15 décembre;
- un moratoire de 3 mois pour les remboursements des accédants à la propriété des logements H.L.M.;
- un examen par le Gouvernement des mesures à prendre, parallèlement au projet de décret, en matière de loyers.